

heures de classe ; toutes prétentions aussi contraires aux droits sacrés de l'Eglise que préjudiciables aux intérêts des âmes.

C'en est assez, N. T. C. F., et Nous jugeons, après mûr examen, que c'est pour Nous un impérieux devoir de protéger, par un acte définitif, vos consciences de chrétiens et de catholiques contre les écrits d'une feuille aussi dangereuse.

C'est pourquci, le Saint Nom de Dieu invoqué, et usant des pouvoirs formellement reconnus à Notre autorité épiscopale par la dixième des règles de l'index publiées par ordre du Concile de Trente, Nous, archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec, interdisons formellement et sous peine de faute grave et de refus des sacrements de lire le journal *l'Electeur*, de s'y abonner, d'y collaborer, de le vendre ou de l'encourager d'une manière quelconque, Nous faisons les mêmes défenses à tous les ecclésiastiques sans exception, même ceux ayant une permission de l'« Index, » sous peine de suspense *ipso facto*. Et parce que, par cette condamnation, Nous désirons, atteindre non pas seulement le titre de *l'Electeur*, mais surtout les doctrines pernicieuses que ce journal répand dans l'esprit de nos populations, Nous conjurons en même temps les fidèles de cesser de recevoir tout journal qui osera émettre les mêmes idées malsaines et manifester le même esprit d'insoumission à l'autorité religieuse.

Vous avez soin d'éloigner de vos foyers tout ce qui pourrait compromettre la santé de vos familles ; soyez plus vigilants encore lorsqu'il s'agit de vous protéger, vous et vos enfants contre la pire des maladies contagieuses, celle qui s'attaque à l'âme pour en amoindrir et quelquefois même pour en éteindre totalement la foi.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles où se fait l'office public le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous nos signatures, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, ce 22 décembre 1896.

† L.-N., arch. de Cyrène, administrateur du diocèse de Québec.

† L.-F., évêque des Trois-Rivières.

+ ELPHEGE, évêque de Nicolet.

† ANDRE-ALBERT, évêque, de Rimouski.

† M.-T., évêque de Chicoutimi.

Par mandement de NN. Seigneurs,
B.-PH. GARNEAU, ptre, Secrétaire de l'archevêché de Québec.